

La lettre d'info aux Auvillalais

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillalais" - n° 16 - mars 2003

L'éditorial

JANVIER, MOIS DU BLANC

FÉVRIER, MOIS DU PRÊT.

Un nouveau dicton pourrait être inventé par le maire d'Auvillar :

"Neige en janvier, Prêt en février"

En effet lors de la réunion du 13 février dernier, il a fait voter au conseil municipal un prêt de 80 000 € sur huit ans pour "financer" les futurs travaux du gîte d'étape et les travaux de réhabilitation du circuit électrique de l'église. Lors de la même réunion, il a annoncé qu'il avait remboursé le prêt relais de 900 000F (137 000€) contracté à la fin de l'an 2000 pour une période de deux ans. A l'époque, ce prêt avait été engagé par le même maire, pour payer les dernières factures des travaux du quartier du Port en attendant le versement des subventions et le remboursement de la TVA de ces mêmes travaux.

Tout ceci ne semble pas très crédible. L'histoire se répète. Ce nouvel emprunt semble être réalisé tout simplement pour assurer les dépenses courantes de fonctionnement.

Contribuables Auvillalais, dormez tranquilles et ayez confiance mais rappelez vous qu'en novembre dernier un prêt de 120 000€ sur 10 ans a été engagé pour financer les travaux de la salle des fêtes. La commune s'est donc endettée de 200 000 € en l'espace de quatre mois !

Conseil du 18 jan. 03

absents : Mr Renaud et Mlle Gayral

observateurs : 5

◆ **Le renouvellement du contrat de travail d'un cantonnier :** M. Vezzozi - employé pour remplacer M. Fage durant son congé allant jusqu'à la fin 2004 - a un contrat de travail temporaire pris en charge en alternance soit par cap 2000 soit par la commune. Le contrat de Cap 2000 s'est terminé à la mi-janvier, la commune a donc à renouveler pour une période de 6 mois ce contrat

sur la base de 35h par semaine payées à l'indice 245.

◆ **L'échange entre l'école d'Auvillar et celle de Denver en Colorado.**

Mlle Galand - directrice de l'école primaire - sollicite la commune pour participer au financement du voyage des vingt élèves du cours moyen qui se rendront à Denver du 06 au 23 mai prochain. Le montant de la subvention demandée est de 1525€ sachant que la communauté des communes en verse autant. Le conseil général devrait quant à lui, y contribuer pour un montant compris entre 457 et 762€. 382€ par enfant resteraient à la charge des parents sans compter les 30€ pour le timbre fiscal du visa.

A la question "y-a-t-il des aides pour les parents en difficulté ?", le maire répond que chaque cas sera étudiée. Le conseil donne son accord pour cette subvention de 1525€.

Face à l'actualité internationale, le voyage a été annulé.

◆ **Valence d'Agen a revu son Plan Local d'Urbanisme (PLU).** Le règlement indique que les communes limitrophes dont Auvillar peuvent réagir.

Et le PLU d'Auvillar, où en est-il ?

◆ **La salle des fêtes.** Les travaux devraient être terminés à la fin janvier. L'inauguration est prévue le samedi 1er février à 18h. Toute la population y sera invitée *ou presque...*

Dans la série des travaux rajoutés, on peut citer 410€ pour une porte coupe-feu imposée par la réglementation, 490€ pour la remise en peinture de la salle des aînés, 765€ pour l'installation d'une douche dans les W-C. du 1er étage, 272€ pour mettre aux normes l'intérieur de la chambre froide, 600€ pour rendre amovible les miroirs dans leur nouvel emplacement, 160€ pour installer une grille de protection des bouteilles de gaz, 300€ pour un garde-corps à l'extérieur, 180€ pour adapter la scène dans son nouvel emplacement. Le total s'élève à 3619€ TTC annonce le maire. Cependant, il reste encore des dépenses à réaliser dont le ri-

deau de scène, le petit équipement pour les sanitaires, l'éclairage intérieur et extérieur. Suite à la cure de rajeunissement de cette salle, M. le maire juge nécessaire de revoir le montant de la location. Les prix actuels étaient de 30€ pour les associations, 45€ pour l'auvillalais et enfin 120€ pour la personne étrangère à Auvillar. Sachant que la commune de St loup loue la sienne 150€, plusieurs propositions sont faites par les différents conseillers :

- 50€ pour les associations, 80€ pour l'auvillalais, 150€ pour l'étranger au village.
- un tarif dégressif pour les associations qui l'utilisent souvent.
- une augmentation d'un certain pourcentage qui reste à déterminer.

La nécessité d'afficher un règlement avec la demande d'une caution au loueur est partagée par la majorité afin d'éviter les surprises. Après ce débat, le maire annonce qu'il fera plusieurs propositions lors d'un prochain conseil.

L'installation d'une douche répondrait au besoin exprimé par les artistes. Les employés communaux, quant à eux, attendent toujours la leur.

◆ **Une petite fête pour accueillir les nouveaux arrivants.** sera organisée pour la première fois le samedi 25 janvier par la mairie.

◆ **Une charte à l'étude pour les gîtes d'étape des marcheurs de St Jacques.** Le besoin se fait de plus en plus sentir au niveau régional pour rédiger une charte à l'attention des marcheurs afin d'éviter les abus d'utilisation.

A propos du gîte d'étape, celui d'Auvillar est ouvert à tout vent. Les matelas sont dégradés. Les murs sont couverts de tags.

◆ **Le choix des photos pour les enveloppes prêtes à affranchir.** Une série de photos des principaux monuments d'Auvillar est présentée à l'ensemble du conseil pour faire le choix d'une photo qui sera présente sur les enveloppes prêtes à affranchir.

Conseil du 13 fév. 03

absents : Ms Renaud et Grippon

observateurs : 6

◆ **Lecture du CR de la réunion précédente.** On y apprend que le montant des avenants aux travaux de la salle des fêtes s'élève à 9458€ alors que la somme annoncée en conseil n'était que de 3619€.

◆ **Emprunt de 80 000€ sur 8 ans**

M. le maire annonce la nécessité de réaliser un emprunt pour financer les travaux du gîte d'étape ainsi que les travaux de réhabilitation du circuit électrique de l'église.

Trois banques ont été consultées. Voici leur offre :

- 3,81% pour DEXIA,

- 3,95% pour le Crédit Agricole,

- 3,84% pour la Caisse d'Épargne

La banque DEXIA est retenue.

A Auvillar, les banques sont régulièrement consultées pour venir au chevet de la trésorerie.

Les contribuables quant à eux, sont consultés tous les six ans lors des élections municipales mais ne semblent pas encore mesurer l'importance de l'enjeu.

◆ **Les containers à poubelle** vont être vérifiés par les agents de l'entreprise Plastic Ommium courant mars avril prochain. Ils seront remplacés en fonction de l'état ou des besoins.

◆ **Des places de stationnement d'une durée limitée à dix minutes** vont être matérialisées au sol par les employés de la commune. Une place devant le bureau de tabac. Trois places entre la boulangerie et l'épicerie.

Certains conseillers évoquent l'interdiction de stationner dans un périmètre de 80 m après le croisement.

◆ **Les tarifs de location de la salle des fêtes** ont été proposés par le maire.

- 50€ pour les auvillais

- 150€ pour les gens extérieurs à la commune

- 30€ pour les associations si la cuisine est utilisée (15€ si seul le bar est utilisé).

Dans tous les cas, un supplément de 30€ sera à verser au régisseur de la salle des fêtes pour le nettoyage de la salle.

200€ de caution seront aussi demandés aux loueurs hormis les associations.

◆ **Travaux à faire à l'école financés par la Communauté des Communes**

- le préau et les W-C

- la verrière de l'école maternelle

- le mobilier de la cantine qui date de 1964, devrait être remplacé pour la rentrée de septembre 03

Les brèves du conseil

Des conseils très brefs. Nous avons du mal à remplir nos colonnes suite à la brièveté des deux conseils auxquels nous venons d'assister. Et où tous les auvillais peuvent assister.

Nos brèves

□ **La fête des aînés à la communauté des communes.**

En fin d'année, la CdC a offert une après-midi récréative aux aînés de plus de 60 ans. Pourquoi plus de 65 ans à Auvillar ?

□ **AUVILLAR INFOS édition 2002**

Avez vous vu la cassette vidéo ? Non ; pas la cassette sur l'affaire "Mery", mais celle sur la "mairie" d'Auvillar produite par la "mairie" avec notre argent !

Certains la qualifient de cassette de propagande. Encore des mauvaises langues ! D'autres font remarquer que les musées ont été oubliés et que l'on fait souvent la fête à Auvillar à la vision du contenu. Les marchés gourmands sont aussi absents de la vidéo. Et la séance du conseil municipal où le cinéaste a du être contraint à ne filmer que le conseil, rien que le conseil mais pas les cinq observateurs pourtant présents le 04 novembre dernier ! Voilà comment au travers d'une simple vidéo de grande qualité sur le plan technique, on peut faire rêver... !

□ **Les annuités des emprunts d'Auvillar.** Le tableau ci-contre indique le montant des annuités qui restent à rembourser d'ici 2012. Il intègre le dernier emprunt contracté en février 03. Les annuités des emprunts "grand chantier" (en noir) sont prises en charge par la Communauté des Communes. Vivement 2010 que la commune commence à respirer mais ne rêvez pas, car d'ici là, notre grand Argentier aura réalisé d'autres prêts. Il a du être scout dans sa jeunesse et retenir la devise "toujours prêt".

